

FICHE REPÈRES DU RSU 2023

Communes de 3500 à 4999 habitants

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

86%

> 30 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 35 recensées

> 1 717 agents recensés dans ces collectivités dont 1 262 fonctionnaires, 243 contractuels permanents et 212 contractuels non permanents

Effectifs

74% des agents sont fonctionnaires



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
	17	104	42	30
	1	24	8	30
:S	1	21	8	29

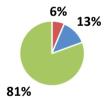
- En moyenne, un agent sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité
- 3,29 % des contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 0,3 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 10,7 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

- Caractéristiques des agents permanents

43% d'agents relevant de la filière technique

				Nb moyen par
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	24,8%	15,6%	23,3%	11,7
Technique	45,1%	33,3%	43,2%	21,7
Culturelle	3,9%	5,8%	4,2%	3,3
Sportive	0,3%	0,0%	0,3%	0,7
Sociale	9,0%	9,5%	9,1%	4,9
Médico-sociale	2,2%	1,6%	2,1%	2,9
Police municipale	1,8%	0,0%	1,5%	1,6
Animation	12,8%	34,2%	16,3%	9,4
Total	100%	100%	100%	50

 81% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif moyen

Catégorie A Catégorie B Catégorie C

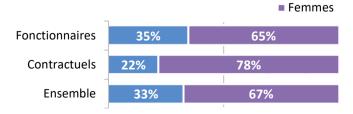


6,6 40,4

3,1

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 67%

Hommes



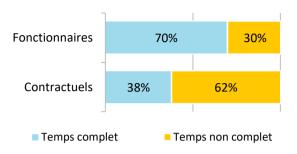
 Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 34% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	34%
Adjoints administratifs	16%
Adjoints territoriaux d'animation	15%
ASEM	6%
Agents de maîtrise	5%

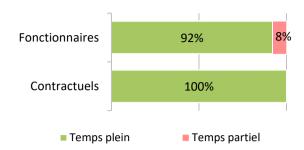
Fiche "Repères" du RSU 1/7

Temps de travail des agents permanents

 70% des fonctionnaires à temps complet contre 38% des contractuels



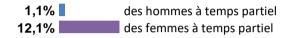
 8% des fonctionnaires à temps partiel contre des contractuels



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Animation	65%	Culturelle	93%
Sociale	58%	Animation	83%
Culturelle	45%	Technique	54%

 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

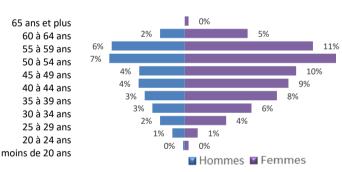
Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents			
Fonctionnaires	47,72		
Contractuels	40,56		
permanents	40,56		
Ensemble des	46,56		
permanents	40,30		
Âge moyen* des agents non permanent			
Contractuels non			
permanents	39,55		



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

13%

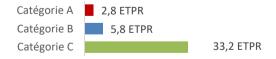
Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 46,9 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 37,2 fonctionnaires
- > 4,9 contractuels permanents
- > 4,9 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie

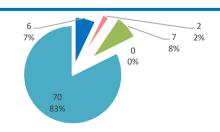


Positions particulières

5,6% des agents permanents sont en

position statutaire particulière Part d'agents détachés dans une autre structure

- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Fiche "Repères" du RSU 2/7

Mouvements

 En 2023, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 18,5%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
7,6%	73,1%



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023
52,2 agents	50,2 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023				
Fonctionnaires 3 -2,6%				
Contractuels	4	-10,0%		
Ensemble	7	-3,9%		

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	55%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	9%
Départ à la retraite	9%
Mutation (changement de collectivité)	7%
Démission	6%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	34%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	27%
Voie de mutation	13%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	10%
permanent Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	6%
* Maniation des effectife :	

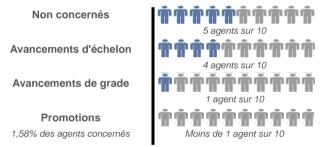
^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels
 En moyenne, 2,9% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année
- 1 Ruptures conventionnelles actées en 2023
 3,3% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle

Avancements et promotions Nombre moyen d'agents concernés sur 10



Sanctions disciplinaires

17% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2023.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	3
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

2 sanctions prononcées à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

57% 29%

Mœurs (dont harcèlement sexuel)
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

14%

Fiche "Repères" du RSU 3/7

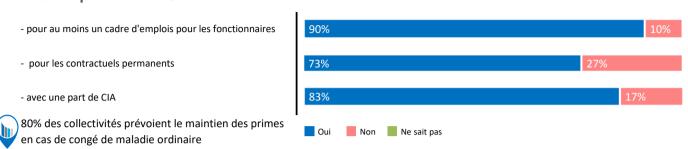
Budget et rémunérations



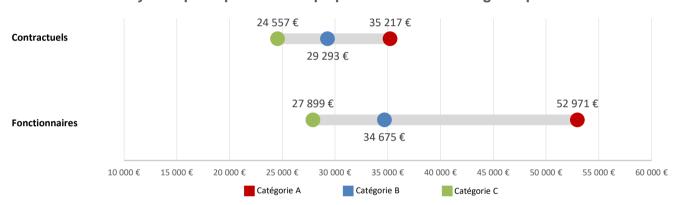
Les charges de personnel représentent 51,57 % des dépenses de fonctionnement

Montant
moyenBudget de
fonctionnement4 002 890 €Charges de
personnel2 064 455 €Soit 51,57 % des
dépenses de
fonctionnement

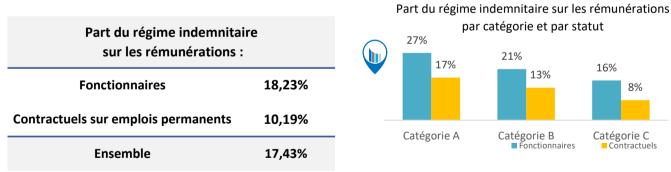
► Mise en place du RIFSEEP



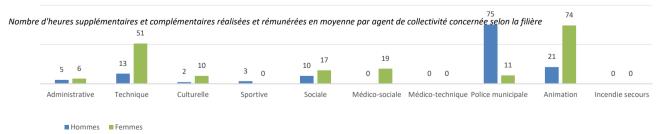
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des pagents permanents est de 17,43 %



En moyenne, 1420 heures supplémentaires/complémentaires pour les 100% de collectivités concernées



63% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 4/7

En moyenne, 16,2 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 7,8 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
4,45%	2,13%	4,07%	1,59%
6,29%	2,13%	5,62%	1,59%
6,73%	2,49%	6,05%	1,98%
	6,29%	Fonctionnaires permanents 4,45% 2,13% 6,29% 2,13%	Fonctionnaires permanents 4,45% 2,13% 4,07% 6,29% 2,13% 5,62%

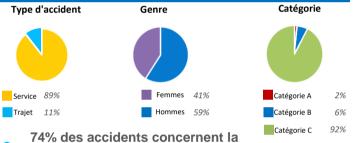
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 41,35 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

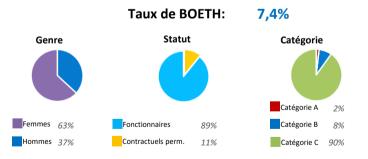
- 67% des collectivités concernées par des accidents de travail
- > 4,4 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 44 jours d'absence consécutifs par accident du travail



filière technique

Handicap

93% des collectivités ont au moins un agent **BOETH**



0,4 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de 19 484 € sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le 158 € maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Prévention et risques professionnels

34 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : 5 123 € Nombre moyen de formations : 18

Oui Non Ne sait pas En cours Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Existence d'un plan de prévention des RPS

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

1,6% des femmes 2% des hommes

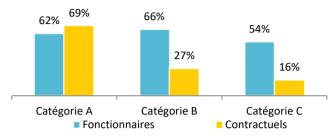
Fiche "Repères" du RSU 5/7

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2023, 50% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

48% des femmes et 55% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

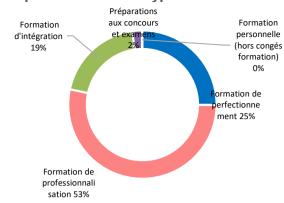


Le budget médian consacré à la formation est de 20 133 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	59%
Autres organismes	31%
Coût de la formation des apprentis	6%
Frais de déplacement	4%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,8 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT coti	sation obligatoire	63%
Autres orga	anismes	34%
CNFPT au-c	delà de la cotisation obligatoire	2%
Collectivité		1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

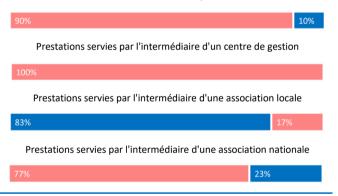
 63% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Dont 0% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoya	nce
Montant moyen annuel par bénéficiaire	219€	173 €	
■ En o	cours	ıi Non	Ne sait

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Relations sociales

73% des collectivités concernées par des grèves

73% 27%

32 jours de grève en moyenne par collectivité

Sur mot d'ordre national 100%

Nombre moyen de réunions des instances

Comité technique	CAP	ССР
0	0	0

6,7% des collectivités ont engagé des négociations collectives

90% 7... 3

6,7% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Conditions et organisation du travail

Temps de travail, qualité de vie au travail

Accompagnement social des réorganisations des services

Les principaux accords

Conditions et organisation du travail

Formation professionnelle

Déroulement des carrières et promotion

Fiche "Repères" du RSU 6/7

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Version 1 Date de publication : mars 2025

7/7 Fiche "Repères" du RSU